

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de Mérignac,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-18,  
Vu l'arrêté municipal en date du 8 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Gérard SERVIÉS,  
Adjoint au Maire, Délégué aux Ressources Humaines-Administration Générale et Adjoint de quartier,  
notamment pour la signature de tous documents relevant de ces secteurs,

Considérant l'absence de Monsieur Gérard SERVIÉS du 30 avril 2024 au 5 mai 2024 inclus,

Dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale,

**ARRETE**

**Article 1**

Durant la période d'absence de Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire, Délégué aux Ressources Humaines-Administration Générale et Adjoint de quartier, délégation est donnée du 30 avril 2024 au 5 mai 2024 inclus, à Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale.

**Article 2**

Délégation lui est donnée pour la signature et l'expédition des affaires courantes relevant des domaines d'activités précités.

**Article 3**

Tous les documents signés par Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale, dans le cadre de la présente délégation seront signés :

Pour le Maire et par délégation,  
Marie-Christine EWANS  
Conseillère municipale

**Article 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde,
- publié sur le site Internet de la Ville,

et dont une ampliation sera transmise à l'intéressée

Fait à MERIGNAC, le 23 avril 2024



Pour le Maire  
Par délégation  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint